



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

illettrisme

Question écrite n° 21119

Texte de la question

M. Jean-Luc Drapeau interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, chargée de la réussite éducative, sur l'évaluation de l'illettrisme. Comme il l'a indiqué dans la question n° 19407, le département des Deux-Sèvres est le 3^e département de métropole pour sa part de jeunes en situation d'illettrisme à savoir 6,6 %, alors que la moyenne nationale se situe à 4,3 %. Aussi il souhaiterait savoir si une évaluation peut expliquer cette situation particulière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Drapeau](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21119

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Réussite éducative

Ministère attributaire : Réussite éducative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2013](#), page 3024

Question retirée le : 6 août 2013 (Fin de mandat)